

# SERVAIR<sup>®</sup>

## ABIDJAN

a gategroup member 



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

28 MARS 2019 A 10 HEURES  
PLATEAU - CGECI - SALLE JEWELS



# SOMMAIRE

	<b>P a g e s</b>
Notre Société .....	<b>5-7</b>
Ordre du jour .....	<b>9-11</b>
Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 .....	<b>13-29</b>
Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 .....	<b>31-48</b>
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 .....	<b>49-56</b>
Textes de résolution soumis à l'Assemblée Générale .....	<b>57-60</b>

SERVAIR ABIDJAN est une société anonyme  
 Spécialiste du cartering aérien. Le capital social est de 1 364 000 000 de francs CFA

Repartition de l'actionariat			Effectif payé			
			Departements	2017	2018	Var.
S.I.A	8 729 600 actions	80,00%	<b>Restauration Collective</b>	<b>110</b>	<b>123</b>	<b>13</b>
			Cadres	4	3	
			Maitrises	8	6	
			Employés	98	114	
			<b>Burger King</b>	<b>101</b>	<b>0</b>	<b>-101</b>
			Cadres	4	0	
			Maitrises	12	0	
			Employés	85	0	
Autres privés (UEMOA)	2 182 400 actions	20,00%	<b>Maritime (Offshore)</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>9</b>
			Cadres	0	0	
			Maitrises	10	9	
			Employés	7	17	
	10 912 000 actions	100,00%	<b>Restauration</b>	<b>59</b>	<b>62</b>	<b>3</b>
			Cadres	2	3	
			Maitrises	11	10	
			Employés	46	49	
			<b>Catering</b>	<b>115</b>	<b>127</b>	<b>12</b>
			Cadres	3	4	
			Maitrises	24	25	
			Employés	88	98	
			<b>Commissariat</b>	<b>93</b>	<b>114</b>	<b>21</b>
			Cadres	1	1	
			Maitrises	30	32	
			Employés	62	81	
			<b>Administration</b>	<b>48</b>	<b>55</b>	<b>7</b>
			Cadres	9	13	
			Maitrises	32	34	
			Employés	7	8	
			<b>Maintenance</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>2</b>
			Cadres	0	0	
			Maitrises	5	5	
			Employés	9	11	
			<b>Total Servair</b>	<b>557</b>	<b>523</b>	<b>-34</b>
			Stagiaire	108	82	
			M C E			
			<b>Total interimaire</b>	<b>108</b>	<b>82</b>	<b>-26</b>
			<b>Total Général</b>	<b>665</b>	<b>605</b>	<b>-60</b>

**Conseil d'administration**
**Président**

Denis HASDENTEUFEL

**Administrateurs**

S.I.A

Alexis FRANTZ

DIABY Balla

Guy DELBREL

Issaka TRAORE

Patrice THOMAS

Olivier RICHARD

**ORDRE DU JOUR DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 28 MARS 2019**

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018
2. Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
6. Allocation d'indemnités de fonction aux administrateurs
7. Ratification de nomination provisoire d'administrateur
8. Pouvoirs

# RAPPORT DE GESTION 2018



## Rapport de gestion 2018

### Faits marquants

en CFA millions	R18	B18	R17	R18 vs B18		R18 vs R17	
				valeur	%	valeur	%
REVENUE AERIEN	7 990	7 859	8 055	131	1.7%	(66)	-0.8%
REVENUE NON AERIEN	3 628	3 310	3 496	318	9.6%	132	3.8%
REVENUE BURGER KING	599	-	1 816	599		(1 216)	-67.0%
TOTAL REVENUE	12 217	11 169	13 367	1 048	9.4%	(1 150)	-8.6%
TOTAL CHARGES	(9 182)	(8 218)	(10 329)	(964)	-11.7%	1 148	11.1%
EBITDA / EBE	3 035	2 951	3 037	85	3%	(2)	0%
% du chiffre d'affaires	25%	26%	23%		2 pts	-	2 pts
EBIT / REX	2 011	1 896	1 629	115	6%	382	23%
% du chiffre d'affaires	16%	17%	12%		1 pts		4 pts
Net Profit / RNC	1 510	1 351	993	158	12%	517	52%
% du chiffre d'affaires	12%	12%	7%		(0 pts)		5 pts

### EVENEMENTS MAJEURS

- La poursuite des négociations sur la convention de délégation de service public (DSP) avec l'Etat de Côte d'Ivoire et NAS Ivoire
- La mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du SYSCOHADA révisé (règle comptable basée sur l'IFRS)
- Le lancement de différents outils informatiques :
  - Un nouveau logiciel comptable, SAP
  - Un outil de gestion de stocks plus adapté à la diversité et volume de nos activités, SACS
  - Ainsi qu'un nouveau système de gestion RH, Workday

## Rapport de gestion 2018

### Faits marquants

#### EVENEMENTS MAJEURS

- Un climat économique stable mais avec une stabilisation de nos activités aériennes et non aériennes
- La séparation des activités Burger King dans une nouvelle structure juridique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018



## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

L'exercice 2018 s'est achevé avec un chiffre d'affaires (hors activités Burger King) en hausse de 4% par rapport au budget (11,6 milliards contre 11,2 hors BK). L'évolution reste cependant stable par rapport à 2017.



## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

La hausse de chiffre d'affaires est portée essentiellement par le non aérien, et notamment par la refacturation à la filiale Burger King de matières premières.

en CFA millions	R18	B18	R17	R18 vs B18		R18 vs R17	
				valeur	%	valeur	%
PRODUCTION	5 505	5 427	5 344	78	1.4%	162	3.0%
HANDLING	1 655	1 526	1 830	129	8.5%	(175)	-9.6%
DIVERS	829	906	882	(77)	-8.5%	(52)	-5.9%
<b>TOTAL AERIEN</b>	<b>7 990</b>	<b>7 859</b>	<b>8 055</b>	<b>131</b>	<b>1.7%</b>	<b>(66)</b>	<b>-0.8%</b>
TRAITEURS	200	228	262	(28)	-12.5%	(62)	-23.8%
COLLECTIVITES	1 969	1 817	1 905	152	8,4%	64	3,4%
REST. PUBLIQUE	1 459	1 265	1 330	193	15.3%	129	9.7%
<b>TOTAL NON AERIEN</b>	<b>3 628</b>	<b>3 310</b>	<b>3 497</b>	<b>317</b>	<b>9,6%</b>	<b>131</b>	<b>3,7%</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HORS BK</b>	<b>11 618</b>	<b>11 169</b>	<b>11 552</b>	<b>449</b>	<b>4,0%</b>	<b>66</b>	<b>0,6%</b>
BURGER KING	599	-	1 816	599		(1 216)	-67.0%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>12 217</b>	<b>11 169</b>	<b>13 368</b>	<b>1 048</b>	<b>9,4%</b>	<b>(1 151)</b>	<b>-8,6%</b>

## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

L'activité aérienne est en hausse de 1.7 %, liée à une augmentation globale des activités sur Corsair et Royal Air Maroc, ainsi qu'au démarrage d'AIR SENEGAL avec un vol quotidien.

La perte de Rwandair début 2018, et les différentes baisses de prescriptions de nos compagnies régulières Air Côte d'Ivoire, Air Portugal, Kenya Airways, Ethiopian viennent toutefois diminuer ces effets positifs.



## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Les activités non aériennes sont en hausse de 9.6%, du fait notamment de la bonne performance de nos différents points de restauration publique, mais également grâce à la signature d'un contrat d'avitaillement offshore ponctuel de trois mois. Cette activité s'est arrêtée fin décembre 2018.



## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### COUTS MATIERES

Le coût denrées et boissons affiche un ratio de 36%, contre 35,3% en 2017.

Ce ratio est influencé par le mix activité, mais aussi par les différentes baisses de prescriptions subies depuis le début de l'année.

La mise en place d'un nouvel outil de gestion de stock plus adapté à nos volumes d'activités nous permettra une meilleure maîtrise de ce ratio matière.



## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### FRAIS DE MAIN D'ŒUVRE

Les frais de main d'œuvre affichent une hausse de 3.6 % en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires. Cette progression intègre également les éléments ci-dessous :

- La revalorisation des salaires du personnel à hauteur de 2.5 %
- La revalorisation autorisée par l'Etat, des tarifs des cliniques privées concernant les frais médicaux (20% de hausse)

L'effectif du personnel à fin 2018 est de 461 salariés :

- 264 CDI
- 197 CDD



## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation enregistrent une légère hausse de 3% liée entre autres aux frais exceptionnels engagés pour la mise en place des systèmes d'information SACS et SAP.

#### EBITDA (EBE) / EBIT (REX) / RNC

- Ainsi, l'EBITDA ressort donc à 3 milliards contre 2,95 milliards budgétisé
- Le REX réalisé sur l'exercice est de 2 milliards contre 1,9 milliards prévu au budget
- Enfin, le résultat net est de 1,5 milliards contre 1,3 milliards prévu au budget et 993 millions réalisé en 2017.



## Rapport de gestion 2018

### Commentaires

#### TRESORERIE

La trésorerie nette s'établit à 2,2 milliards à fin 2018 avec une variation nette de trésorerie positive de 329 millions.

La réduction sensible du crédit de TVA a contribué à améliorer la trésorerie au cours de l'exercice.

#### PERSPECTIVES 2019

SERVAIR Abidjan poursuit l'implémentation des systèmes SACS et SAP sur l'année 2019, dans l'optique d'améliorer sa performance opérationnelle, avec l'aide d'outils plus adaptés.



## Rapport de gestion 2018

### Bilan & CapEx

en CFA millions	R17	R18
CHARGES IMMOBILISEES	-	-
IMMOS INCORPORELLES	13	2
IMMOS CORPORELLES	2 035	2 070
IMMOS EN COURS	15	-
IMMOS FINANCIÈRES	100	91
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>2 163</b>	<b>2 163</b>
STOCKS	628	700
CRÉANCES CLIENTS	2 595	1 455
AUTRES CREANCES	2 242	2 130
TRÉSORERIE ACTIF	1 949	2 203
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 413</b>	<b>6 489</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 577</b>	<b>8 651</b>
CAPITAL SOCIAL	1 364	1 364
RÉSERVES	273	273
REPORT A NOUVEAU	1 561	1 354
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	993	1 510
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 190</b>	<b>4 500</b>
EMPRUNTS	1 322	79
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	3	42
PROV FIN RISQUES & CHARGES	427	437
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>1 752</b>	<b>558</b>
DETTES FRS D'EXPLOITATION	2 183	2 276
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 060	1 114
AUTRES DETTES	317	203
TRÉSORERIE PASSIF	74	-
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>3 635</b>	<b>3 593</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 577</b>	<b>8 651</b>

en CFA millions	R17	R18
TRAVAUX & AGENCEMENTS	267	226
EQUIPEMENTS & MATÉRIELS	64	1
MATÉRIELS DE CUISINE	27	55
CAMIONS & VÉHICULES	12	81
ETUDES	-	8
MATÉRIELS INFORMATIQUES	5	16
MATÉRIELS DE BUREAU	-	-
BURGER KING	203	14
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>401</b>

Les investissements réalisés en 2018 s'élèvent à 401 millions et prennent en compte :

- Travaux & agencements :
  - Réaménagement vestiaires hommes (55M)
  - Réaménagement bureaux commissariat (94M)
  - Mise en conformité des installations pour le traitement des eaux usées (35M)
  - Remise en état installations électriques (27M)
- Camions & véhicules :
  - 3 camions hôteliers d'occasion (35M)
  - Retraitement crédit bail sur les véhicules de tourisme, lié à la mise en place du nouveau Syscohada révisé (47M)
- Projet SACS (15M)

## Rapport de gestion 2018

### Cash Flow Statement

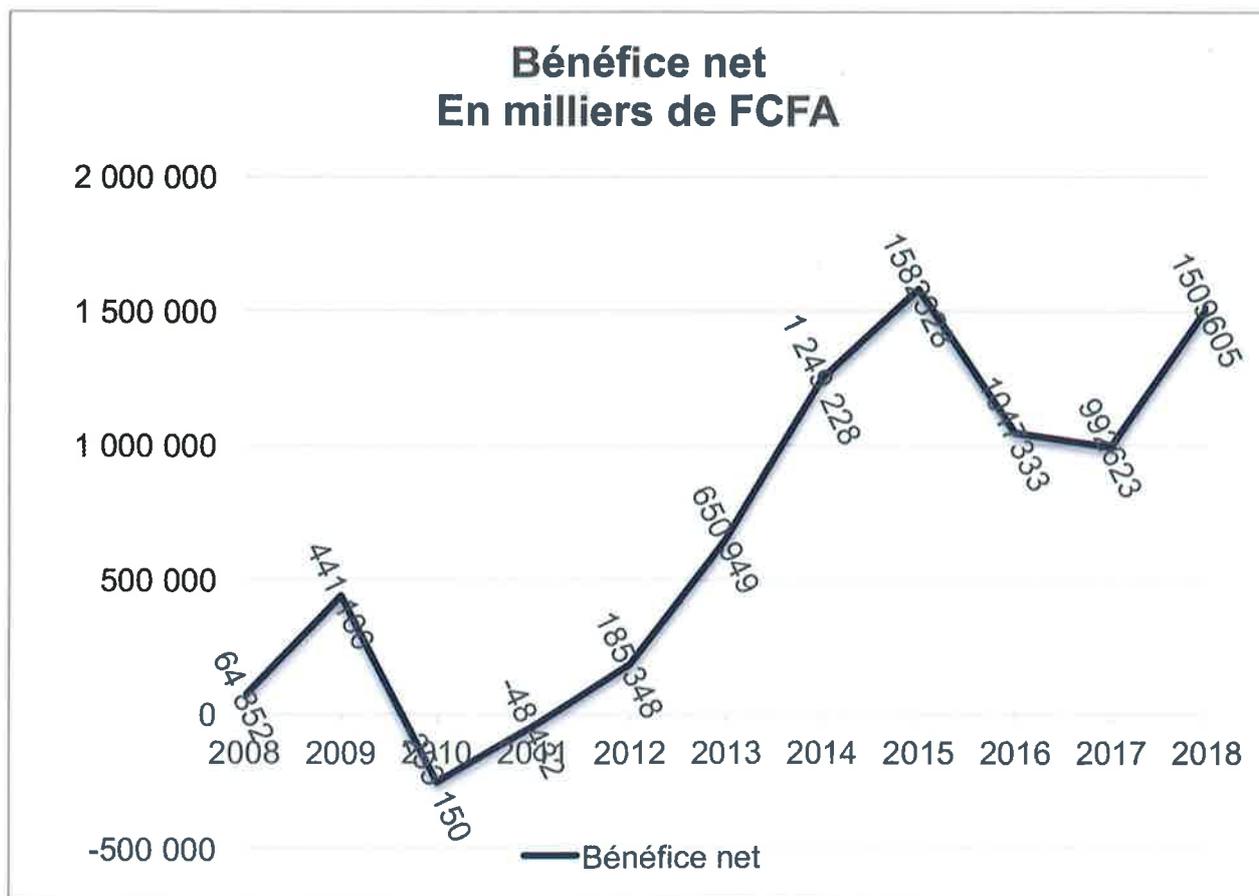
<i>en CFA millions</i>	R17	R18
EBITDAC (avant Mgt Fees)	3 037	3 035
MANAGEMENT FEES	(558)	(417)
PDTS & CHGES FINANCIERS	(92)	13
AUTRES TAXES & IMPOTS S/ LES STES	(940)	(749)
REINTEGRATION ELEMENTS NON CASH	53	(3)
<b>CAPACITE D'AUTO FINANCMENT</b>	<b>1 500</b>	<b>1 879</b>
STOCKS	7	(72)
CLIENTS	(2 854)	1 251
FOURNISSEURS	1 087	33
<b>VARIATION DE BFR</b>	<b>(1 760)</b>	<b>1 213</b>
<b>CASH FLOW OPÉRATIONNEL</b>	<b>(260)</b>	<b>3 092</b>
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	(578)	(401)
CESSION D'IMMOBILISATIONS	1 699	39
<b>CASH FLOW D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 121</b>	<b>(363)</b>
EMPRUNT REÇU	-	47
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	(452)	(1 247)
DIVIDENDES REÇUS	-	-
DIVIDENDES PAYÉS	(600)	(1 200)
<b>CASH FLOW DE FINANCEMENT</b>	<b>(1 053)</b>	<b>(2 401)</b>
<b>OPENING CASH &amp; CASH EQUIVALENT</b>	<b>2 066</b>	<b>1 875</b>
<b>CHANGE IN CASH</b>	<b>(191)</b>	<b>329</b>
<b>CLOSING CASH &amp; CASH EQUIVALENT</b>	<b>1 875</b>	<b>2 203</b>

## Rapport de gestion 2018

### Affectation du résultat

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil d'administration en sa séance du 22 février 2019 a pris la décision de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme présentée dans la résolution 05.



**SERVAIR**  
ABIDJAN

a gategroup member 

**RAPPORT GENERAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2018**

**Deloitte.**



**SERVAIR ABIDJAN**  
**Société Anonyme**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Deloitte.**Rue Gourgas, Immeuble Alpha 2000  
01 BP 224 Abidjan 01

# SERVAIR ABIDJAN

## Société Anonyme

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Actionnaires de la société SERVAIR Abidjan S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SERVAIR Abidjan S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

## 1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SERVAIR ABIDJAN, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi qu'un résumé des principales méthodes

comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'information donnée dans la note 37 de l'annexe des comptes annuels relative à la continuité de l'exploitation ;
- l'information donnée dans la note 38 de l'état annexé aux états financiers annuels relative au changement de référentiel comptable.

## Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

SERVAIR Abidjan est exposée au risque d'erreur ou de fraude lié à la reconnaissance du chiffre d'affaires qui s'établit à FCFA 12 217 280 182 milliards au 31 décembre 2018. Ce risque constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative et de la diversité des composantes du chiffre d'affaires dans les états financiers annuels de la société, à savoir à la fois le catering (repas à bord des avions), la restauration publique des collectivités, et le commissariat qui consiste au traitement des avions au sol.

Dans le cadre de nos diligences d'audit, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la société pour la maîtrise de ces risques, et avons procédé à une évaluation de la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives dans les états financiers annuels.

Nos travaux de contrôle interne ont été complétés de travaux d'audit spécifiques qui ont consisté à valider par sondage les éléments probants relatifs aux biens et services vendus, à vérifier la concordance entre les données du chiffre d'affaires produites par le service facturation et les données de la comptabilité, à vérifier la comptabilisation des produits et services sur la bonne période comptable et dans les comptes appropriés.

## Responsabilités du conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et

à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration, et Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

## 2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à Abidjan, le 25 Mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE CÔTE D'IVOIRE

Marc WABI  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

ERNST & YOUNG COTE D'IVOIRE

Jean-François ALBRECHT  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

## **ANNEXE 1 PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA ») et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire (le cas échéant, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA)) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le

fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des

états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque

le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

**ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

---

## BILAN SERVAIR ABIDJAN (en Franc cfa)



a gategroup member

REF	ACTIF	NOTE	2018 Net	2017 Net	REF	PASSIF	NOTE	2018	2017
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	2 376 786	13 341 919	CA	Capital	13	1 364 000 000	1 364 000 000
AF	Logiciel		2 376 786	13 341 919	CF	Reserves indisponibles	14	272 800 000	272 800 000
AG	Fonds de commerce				CH	RAN	14	1 353 608 080	1 560 985 438
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	2 069 894 886	2 050 048 494	CJ	Résultat net de l'exercice		1 509 685 657	992 622 642
AK	Batiments		8 246 068	34 062 853	CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		4 500 013 737	4 190 408 080
AL	Installations et Agencements		1 142 152 568	1 087 449 613					
AM	Matériel		758 258 974	802 193 803	DA	Emprunts et dettes financières	16	79 181 758	1 321 611 481
AN	Matériel de transport		161 237 276	111 021 572	DB	Dettes de location acquisition	16	41 917 601	3 021 932
AP	Avance et Acompte versés sur Immobilisation	3	0	15 320 653	DC	Provisions Pour risques et Charges	16	437 175 254	427 175 254
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	90 683 410	99 930 475	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		558 274 613	1 751 808 687
AR	titres de participations		10 000 000	15 695 665					
AS	Autres immob financiere		80 683 410	84 234 810	DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		5 059 288 350	5 942 216 767
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		2 162 955 082	2 163 320 888					
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	700 133 480	628 220 370	DI	Clients, avances reçues	7	1 346 811	43 350 337
BG	CEANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		3 585 055 861	4 836 363 531	DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	2 276 075 721	2 183 422 522
BE	Fournisseurs avances versés	17	305 301 924	291 039 801	DK	Dettes fiscales et dettes sociales	18	1 113 985 491	1 059 952 989
BI	Clients	7	1 454 678 787	2 594 805 723	DM	Autres dettes	19	201 791 229	273 622 511
BJ	Autres créances	8	1 825 075 150	1 950 518 007	DN	Provision pour risques à court terme	19	0	0
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 285 189 341	5 464 583 901	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		3 593 199 252	3 560 348 359
BQ	Titres de placements	9	525 472 355	515 750 633	DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
BR	Valeurs à encaisser	10	27 486 218	159 826 400	DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		73 945 708
BS	Banques caisse et assimilés	11	1 650 384 606	1 273 029 012	DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		0	73 945 708
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		2 203 343 179	1 948 606 045	DZ	TOTAL GENERAL		8 651 487 602	9 576 510 834
BZ	TOTAL GENERAL		8 651 487 602	9 576 510 834					

Rubriques	NOTE		COMPTES DE RESULTATS		
			F.CFA		
			Exercices		
			2 018	2 017	
Vente de marchandises	A	+	21	2 897 803	2 289 521
Achats de marchandises		-	22		395 500
Variation de stocks de marchandises		.	6		
<b>MARGE COMMERCIALE somme (TA à RB)</b>				<b>2 897 803</b>	<b>1 894 021</b>
Travaux, Services vendus		+	21	11 568 802 525	13 332 380 263
Produits accessoires		+	21	645 579 854	32 761 196
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (TA+TC+TD)</b>				<b>12 217 280 182</b>	<b>13 367 430 980</b>
Production Immobilisée		+	21		
Autres produits		+	21	196 629 418	29 746 878
Transfert de charges d'exploitation		+	12		
Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	3 915 005 666	4 215 318 945
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées			6	-64 506 090	108 825 023
Autres achats		-	22	1 043 751 588	1 351 453 867
variation de stocks d'autres approvisionnements			6	4 320 662	4 247 494
Transport		-	23	115 769 126	136 638 998
Services extérieurs		-	24	1 779 278 576	2 114 270 180
Impôts et taxes		-	25	376 142 976	647 839 399
Autres charges		-	26	127 416 902	297 574 328
<b>TOTAL CHARGES</b>				<b>-7 100 549 988</b>	<b>-8 846 421 356</b>
<b>VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB)+(sommeTE à RJ)</b>				<b>5 116 730 194</b>	<b>4 520 614 124</b>
Charges du personnel		-	27	2 676 948 869	2 907 987 911
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)</b>			28	<b>2 439 781 325</b>	<b>1 612 626 213</b>
Reprises d'amortissements, Provisions et dépréciations		+	28		
Dotation aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C & 28	427 618 169	702 289 893
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)</b>				<b>2 012 163 156</b>	<b>910 336 320</b>
Revenus financiers et assimilés		+	29	21 840 739	24 561 501
Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28		
Transferts de charges financières		+	12		
Frais financiers et charges assimilées		-	29	8 768 103	119 738 218
Dotations aux provision et aux dépréciations financières		-	3C & 28		
<b>RESULTAT FINANCIER (SOMME TK à RN)</b>				<b>13 072 636</b>	<b>-95 176 717</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)</b>				<b>2 025 235 792</b>	<b>815 159 603</b>
Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	847 458	1 370 923 898
Autres produits H.A.O.		+	30		580 000 000
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	2 145 125	1 370 916 507
Autres charges H.A.O.		-	30		-142 000 000
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)</b>				<b>-1 297 667</b>	<b>722 007 391</b>
Impôts sur le résultat		-		514 332 468	544 544 352
<b>RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)</b>				<b>1 509 605 657</b>	<b>992 622 642</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)**

REF	LIBELLES	Notes	2018	2017
<b>ZA</b>	<b>Trésorerie au 1er Janvier</b>	<b>A</b>	<b>1 874 660 337</b>	<b>2 065 670 804</b>
	Trésorerie actif (N-1) -Trésorerie passif (N-1)			
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
FA	Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)		1 879 253 485	1 500 146 696
FB	- Actif circulant HAO			
FC	- Variation des stocks		71 913 110	-6 989 115
FD	- Variation des créances		-1 251 307 670	2 853 790 663
FE	+ Variation du passif circulant		32 850 893	1 086 853 259
	<b>Variation du BF lié aux activités opérationnelles</b>			
	<b>FB+FC+FD+FE</b>		<b>1 198 697 351</b>	
<b>ZB</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)</b>	<b>B</b>	<b>3 091 498 938</b>	<b>-259 801 593</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>			
FF	- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-13 548 102	596 164
FG	- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		385 946 599	237 920 516
FH	- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		39 190 666	11 114 286
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		847 458	1 370 923 898
FJ	+ Encaissements liés aux cession d'immobilisations financières		48 437 731	
<b>ZC</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)</b>	<b>C</b>	<b>-362 303 974</b>	<b>1 121 292 932</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres</b>			
FK	+ Augmentation de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prelevement sur le capital			
FN	- Dividende versés		1 200 000 000	600 160 000
<b>ZD</b>	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (somme FK à FN)</b>	<b>D</b>	<b>-1 200 000 000</b>	<b>-600 160 000</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers</b>			
FO	+ Emprunts		46 755 952	
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		1 247 268 074	452 341 806
<b>ZE</b>	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (somme FO à FQ)</b>	<b>E</b>	<b>-1 200 512 122</b>	<b>-452 341 806</b>
<b>ZF</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>F</b>	<b>-2 400 512 122</b>	<b>-1 052 501 806</b>
<b>ZG</b>	<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (D+E)</b>	<b>G</b>	<b>328 682 842</b>	<b>-191 010 467</b>
<b>ZH</b>	<b>Trésorerie nette au 31 décembre (G+A)</b>	<b>H</b>	<b>2 203 343 179</b>	<b>1 874 660 337</b>
	Contrôle Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1			

**RAPPORT SPECIAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES  
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2018**

**Deloitte.**



**SERVAIR ABIDJAN**  
**Société Anonyme**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
RÉGLEMENTÉES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Deloitte.**Rue Gourgas, Immeuble Alpha 2000  
01 BP 224 Abidjan 01

# SERVAIR ABIDJAN

## Société Anonyme

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Etabli en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de  
l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la Société et, d'une part, l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjointes et, d'autre part, l'un de ses Actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à 10% du capital de la société, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la conclusion de la convention suivante, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### 1.1. Convention de prestation de service entre SIA RR CI et SERVAIR Abidjan

**Administrateur / associé** : Patrice THOMAS  
**commun concerné**

**Nature et objet** : SERVAIR Abidjan a conclu un contrat de prestation de service avec SIA Restauration Rapide Côte d'Ivoire dans le cadre de la mutualisation des moyens pour l'exploitation, par chaque société, des restaurants à enseigne BURGER KING. Selon les termes de l'avenant à cette convention de prestation de services en date du 22 février 2019, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Servair Abidjan s'engage à fournir à SIA Restauration Rapide Côte d'Ivoire les prestations définies ci-après :

- Mise à disposition du personnel ;
- Mise à disposition de locaux administratifs pour le personnel ;
- Accès aux moyens de télécommunications (téléphone et internet) dans les restaurants ;
- Fourniture de prestations logistiques ;
- Fourniture de prestations d'assistance aux achats.

Convention conclue pour un an et renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2018.

**Modalités financières** : Les rémunérations perçus par SERVAIR Abidjan au titre de cette convention au 31 décembre 2018 s'élèvent à FCFA 599 millions.

## 2. Convention conclue non préalablement autorisées

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice non préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

## 3. Convention conclues au cours d'exercice antérieures et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

### 3.1. Convention de licence de Marque

**Administrateur concerné :** SERVAIR représentée par monsieur Denis Hasdenteufel

**Nature et objet :**

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009 d'abandonner la dénomination Abidjan Catering au profit de Servair Abidjan, SERVAIR a concédé à la société SERVAIR Abidjan, le droit d'exploiter les marques nominales et figuratives africaines SERVAIR. La licence d'exploitation des marques nominales et figuratives africaines SERVAIR est donnée pour l'intégralité des produits et des services revendiqués par lesdites marques africaines.

Cette licence est accordée à la licenciée pour une période initiale de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction pour trois (3) ans.

**Modalités**

La licence est concédée en contrepartie du versement d'une rémunération égale à 2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

### Charges supportées par SERVAIR Abidjan au cours de l'exercice

Les rémunérations versées par Servair Abidjan au titre de cette licence s'élèvent à FCFA 233 millions pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

### 3.2. Convention de prestation de services

**Administrateur concerné :** SERVAIR représentée par monsieur Denis Hasdenteufel

**Nature et objet :**

La Société SERVAIR a une expérience reconnue en France et sur le plan international dans l'exploitation des Services Auxiliaires Aériens. SERVAIR Abidjan, en tant que société du Groupe, entend pouvoir bénéficier de ce savoir-faire, des procédures et standards établis ainsi que du réseau commercial de SERVAIR. Après cinq (5) ans de coopération, SERVAIR Abidjan et SERVAIR ont souhaité revoir les conventions existantes au 31 décembre 2012. C'est dans ce contexte que le Contrat de prestation de Services en date du 17 septembre 2008 et le Contrat de Gestion en date du 21 janvier 2009 ont été réexaminés au regard des besoins actuels de SERVAIR Abidjan.

SERVAIR s'engage donc à fournir à SERVAIR Abidjan :

- un accès permanent à ses bases de données, procédures et réseau commercial, d'une part ;
- le bénéfice du support des équipes du siège social de SERVAIR et de ses experts dédiés, d'autre part.

**Modalités**

En contrepartie de cette assistance, SERVAIR Abidjan accepte de verser la somme forfaitaire de quatre-vingt-dix mille (90.000) euros. Les prestations réalisées par SERVAIR non prévues dans les interventions permanentes seront rémunérées sur la base d'une vacation journalière. Les taux susvisés seront révisables au 1er janvier de chaque année et, le cas échéant, lors du renouvellement de la présente convention.

**Charges supportées par SERVAIR Abidjan au cours de l'exercice**

Les rémunérations versées à SERVAIR au titre de cette assistance s'élèvent à FCFA 184 millions pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

**3.3. Convention de transfert d'emprunt entre SIA Restauration Rapide Côte d'Ivoire et SERVAIR Abidjan**

**Administrateur concerné :** Patrice THOMAS

**Nature et objet :**

Pour le développement des activités de Burger King en Côte d'Ivoire, SERVAIR Abidjan a contracté un emprunt bancaire sur 5 ans auprès de l'établissement bancaire Société Ivoirienne Banque (SIB). Dans le cadre de la cession du fonds de commerce des points

de ventes burger King Playce Marcory, Aéroport Felix Houphouët Boigny et Plateau, le capital restant dû de l'emprunt a été cédé à la société SIA Restauration Rapide Côte d'Ivoire (SIA RR-CI) le 31 décembre 2017 à travers un compte courant. SERVAIR Abidjan a introduit auprès de la banque SIB une demande de transfert de l'emprunt à la société SIA RR-CI avec une suspension de l'échéancier afin d'éviter tout mouvement jusqu'à la signature de l'acte de transfert.

### **Modalités financières**

Le montant porté au compte courant a été entièrement remboursé au cours de l'exercice 2018.

Abidjan, le 25 Mars 2019

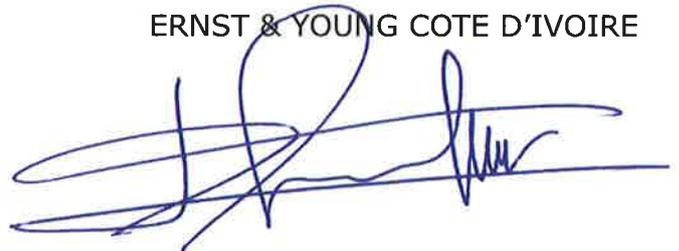
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE CÔTE D'IVOIRE



Marc WABI  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

ERNST & YOUNG COTE D'IVOIRE



Jean-François ALBRECHT  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

**SERVAIR**  
**ABIDJAN**

a gategroup member 

## PROJET DE RESOLUTIONS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MARS 2019**

**TEXTES DE RESOLUTIONS soumis à l'AGO**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes et les états financiers dudit exercice établis conformément au droit comptable et système comptable OHADA, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de **1 509 605 657 FCFA**.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles 438, 448 et suivants de l'Acte uniforme OHADA au titre de l'exercice 2018, approuve les termes et conclusions de ce rapport, ainsi que les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Alexis FRANTZ, aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de la réunion du 12 décembre 2018 en remplacement de Monsieur Claude DEORESTIS démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Alexis FRANTZ exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'au terme de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur le comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*Cette résolution est adoptée à .....*

#### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter conformément aux statuts, le bénéfice net de l'exercice clos au 31 Décembre 2018, soit 1 509 605 657 FCFA, augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire soit 1 353 608 080 FCFA, comme suit:

Reserve légale.....	0 FCFA
Dividende.....	2 000 000 000 FCFA
Report à nouveau .....	863 213 737 FCFA

Il est précisé que le paiement des dividendes au titre de l'exercice 2018 interviendra en deux fois, en conformité avec l'article 146 de l'Acte Uniforme OHADA. 1 500 000 000 FCFA seront versés au plus tard le 30 avril 2019 et 500 000 000 FCFA seront versés au plus tard le 30 septembre 2019.

*Cette résolution est adoptée à .....*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, décide d'allouer aux Administrateurs à titre d'indemnité de fonction, la somme de 30 000 000 FCFA au titre de l'exercice. Elle confie au Conseil d'administration le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenable.

*Cette résolution est adoptée à .....*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal et de ses délibérations à l'effet de procéder à la mise à jour des statuts et d'accomplir toute formalité de publicité.

*Cette résolution est adoptée à .....*